

# Réalités et perspectives de la pêche artisanale dans le développement de l'économie de la Polynésie française

Gilles Blanchet

ORSTOM  
Brest, France

La pêche fait l'objet d'une attention particulière en Polynésie française pour des raisons qui tiennent à une longue tradition et à une gamme étendue de moyens de capture. S'y ajoutent la configuration du Territoire dont la centaine d'îles n'occupent que 4.000 km<sup>2</sup> de terres émergées sur une surface voisine de celle de l'Europe et la loi du 3 février 1978 qui crée une zone économique exclusive (ZEE) de 200 milles marins au large des côtes et renforce son potentiel en l'étendant à près de 5 millions de km<sup>2</sup>.

Du début du XIX<sup>ème</sup> siècle à l'aube des années 60, la principale activité commerciale liée à la pêche est l'exploitation de la nacre (*pinctada margaritifera*) qui procure des récoltes annuelles d'un millier de tonnes avec un maximum de 1.324 tonnes en 1924. Mais, malgré une organisation plus stricte de la plongée, l'épuisement progressif des fonds entraîne une baisse régulière de la production. Elle est encore de 650 tonnes en 1960 mais n'est plus que de 3 tonnes en 1978. Elle amorce ensuite une reprise avec le nouvel encouragement de sa culture qui désormais n'est plus orientée vers l'exportation mais vers la perliculture à laquelle elle sert de support. A partir de 1972, la production de trocas en fournit un substitut partiel sur le marché de l'exportation mais les coquillages fournissent une nacre de moindre qualité et leur récolte, assez irrégulière, ne se chiffre qu'à une centaine de tonnes.

A partir de la fin des années 50, s'est également développée, d'abord à Tahiti puis dans les îles environnantes (Îles du Vent, Îles sous le Vent puis Tuamotu de l'ouest), une pêche artisanale que commercialisent vers Tahiti de petits caboteurs. Elle est un moyen de faire face aux besoins croissants de Papeete dont l'urbanisation s'accélère sous la pression de l'exode rural et par suite de la fermeture des mines de phosphates de Makatea et de l'implantation du Centre d'Expérimentation du Pacifique (CEP) qui entraîne un véritable "boom" économique et la venue de nombreux métropolitains.

Aujourd'hui, la pêche ne joue encore qu'un rôle modeste et, avec l'agriculture et l'élevage, ne concoure qu'à 6% du produit intérieur brut alors que les salaires versés par l'administration en représentent plus de 30%. Elle équivaut à un effort de pêche sous pavillon national très faible qui a pu être évalué pour l'ensemble des territoires français du Pacifique et par rapport à leurs zones économiques exclusives à 7 grammes/km<sup>2</sup>. Les exportations locales de produits de la pêche viennent toutefois d'être multipliées par dix en dix ans grâce aux perles noires qui forment désormais le principal poste de vente de produits du cru.

Selon l'Etablissement pour la Valorisation des Activités Aquacoles et Maritimes (EVAAM), chaque année pourraient être récoltées 30.000 tonnes de poissons, un tiers en profondeur et deux tiers en surface. Par comparaison, les besoins intérieurs sont de l'ordre de 6.000 tonnes. 2.000 à 2.500 tonnes sont commercialisées, une quantité analogue est autoconsommée et les importations se chiffrent à 1.500 tonnes. Ces quantités n'ont guère évolué depuis une quinzaine d'années, à ceci près que la baisse de l'autoconsommation a été compensée par un accroissement des importations de produits frais et en conserve.

Pour améliorer la situation, une politique de développement échelonnée dans le temps commence à se mettre en place. Elle s'efforce de parvenir à une meilleure connaissance et à une meilleure exploitation des ressources afin de répondre aux besoins de la population et de fournir des recettes d'exportation au Territoire. Cette politique s'articule autour de trois grands axes, la pêche hauturière, la pêche récifo-lagonaire et l'aquaculture, qui, grâce à un soutien approprié, doivent passer progressivement du

stade artisanal au stade industriel (Blanchet, 1980).

Dans une première étape de dix ans, l'effort doit porter sur la connaissance du milieu et la poursuite des activités et opérations en cours avant de se focaliser dans une deuxième étape sur une gestion rationnelle des stocks. Au plan financier et pour la durée du 8ème plan qui couvre la période 1981-1985, il était prévu que les pouvoirs publics consacrent 3 milliards de F.CFP au développement des ressources vivantes de l'océan (contre 1,4 milliard de 1971 à 1980) et le secteur privé 2 milliards de F.CFP, soit un total de 5 milliards de F.CFP répartis à raison de 22% pour la pêche thonière, 26% pour la pêche côtière et lagonaire et 52% pour l'aquaculture.

#### La pêche hauturière

La pêche hauturière vise essentiellement à la capture de bonites ou de thons jaunes en surface et de thons germon en profondeur.

Depuis le début des années 70, une flotte de palangriers coréens, formosans et japonais la pratiquent en eau profonde, à une échelle industrielle. Ils le font pour le compte de grandes compagnies étrangères, les deux sociétés créées dans le Territoire en 1971, la Société tahitienne de pêche (SOTAP) et la Société industrielle et maritime de Tahiti (SIMAR), n'ayant eu qu'une existence éphémère. Les navires sont équipés de longues lignes à hameçons multiples et transitent par Papeete dont ils utilisent les services portuaires et les installations frigorifiques. Les quantités entreposées sont ensuite acheminées vers l'usine américaine de Pago Pago aux Samoa ; après avoir culminé à plus de 8.000 tonnes en 1973, elles ont régressé et ne sont plus que de 2.000 tonnes en 1980 et de 1.400 tonnes seulement en 1983. Les accords de pêche connaissent à cette date un infléchissement et se tournent vers une plus grande coopération économique et technique plus que vers la définition de quotas de pêche et la perception de redevances.

Une autre pêche de type artisanal se pratique en surface au voisinage des Îles de la Société. Elle est le fait de quelques centaines d'embarcations de petite taille du type pirogue ou speedboat qui pêchent à la traîne ou utilisent des lignes à main dans les "trous à thons" proches du récif. Elle est surtout mise en oeuvre par une flottille d'une centaine de bonitiers (85 en 1962 et 113 en 1983) principalement basés à Tahiti qui opèrent chaque jour à la canne avec ou sans leurre en nacre à une distance qui excède rarement une soixantaine de milles. D'une dizaine de mètres de long et de 8 à 15 tbj, ces embarcations sont construites en contreplaqué et montées par un équipage de 2 à 4 personnes. Leur puissance motrice moyenne est de 225 CV. Du fait de la hausse du prix des carburants, leur activité, officiellement évaluée à 600 ou 700 tonnes de poissons par an, devient de moins en moins rentable, malgré l'emploi de moteurs turbo-compressés plus rapides et plus sobres. En 1981, plus des deux tiers des pêcheurs (68%) touchaient au moins l'équivalent du salaire minimum interprofessionnel garanti (SMIG) et, trois ans plus tard, ils étaient moins d'un tiers (22%) à franchir ce seuil (Ugolini et al, 1982).

A partir de 1980, des dispositions ont été prises pour donner à cette pêche une impulsion nouvelle et une dimension plus industrielle, qu'il s'agisse de la mise en place de dispositifs de concentration de poissons ou de l'expérimentation d'un superbonitier de 16 mètres de long et de 25 tbj, capable d'effectuer des marées de plusieurs jours. Les radeaux flottants ont reçu un accueil favorable mais le superbonitier n'a pas rencontré le succès escompté. Les pêcheurs répugnent à sortir en mer plusieurs jours d'affilée et les consommateurs locaux n'achètent qu'avec réticence un produit congelé. Il a fallu surseoir au lancement de nouvelles unités et on s'oriente désormais plutôt vers un bateau polyvalent de taille intermédiaire, de 12,80 mètres de long, équipé d'installations de réfrigération permettant des sorties de deux ou trois jours.

Les deux techniques les plus rentables d'exploitation à l'échelle industrielle des bancs de surface sont, semble-t-il, la pêche à la canne avec appâts vivants et la senne tournante. Les essais de capture à l'appât vivant, effectués au cours des années écoulées par la SOTAP et la SIMAR, n'ont pas été concluants et deux sociétés semi-industrielles, la Société de pêche de Rangiroa (SOPERA) et la Société d'exploitation et de commercialisation du poisson (SCEP), se sont également lancées sans succès dans cette voie. A une collecte insuffisante d'appâts se sont ajoutées des difficultés de gestion et une croissance trop rapide de leurs installations et équipements que n'a pu contrebalancer une activité suffisante. L'utilisation de sennes tournantes se heurte elle-même à un certain nombre de difficultés, eaux claires, thermocline profonde et mattes trop petites qui rendent aléatoire le transfert dans le Pacifique de la flotte thonière française équipée pour cette pêche.

Face à ces problèmes, un meilleur couplage de l'action des chercheurs et des professionnels est nécessaire. Il s'oriente aujourd'hui vers une connaissance approfondie des pêcheries et des espèces exploitées, une appréhension plus fine du milieu océanique (hydroclimats) et de son influence sur les populations récoltées et une localisation par radiométrie des zones de déplacement et de concentration des thonidés.

### La pêche récifo-lagonaire

Pratiquée à une échelle individuelle et communautaire, à l'intérieur et à l'extérieur des lagons, la pêche côtière et lagonaire joue depuis longtemps un grand rôle dans les ressources des insulaires. En dehors d'une autoconsommation difficile à apprécier avec certitude, cette importance se traduit par des quantités commercialisées de l'ordre de 1.500 tonnes de poissons de récif et de lagon et d'une demi douzaine de tonnes de crustacés. Les captures font appel à des techniques variées qui s'échelonnent des lignes à main à toute une gamme de filets maillants et non maillants, sans oublier les harpons et les fusils sous-marins de conception locale. La plus grande partie des prises proviennent de parcs fixes en grillage qui sont établis à l'embouchure des passes ou à l'entrée des chenaux qui entaillent la couronne récifale des atolls et qui sont venus relayer, au début des années 60, les anciens parcs faits de blocs de pierre et de touffes arbustives de miki-miki.

Destinée à faire face aux besoins croissants de l'agglomération de Papeete, la pêche commerciale s'est déplacée de Tahiti vers l'archipel des Tuamotu au fur et à mesure de la surexploitation des lagons des Iles de la Société et de Tahiti. L'évacuation des poissons est effectuée par une demi-douzaine de caboteurs équipés de frigorifiques ou de glacières qui desservent régulièrement une dizaine d'atolls d'où proviennent plus de 60% des apports. Une succession de cyclones a entraîné en 1983 une chute momentanée de la production de 20%. Elle a rapidement été palliée par l'intervention de l'Agence territoriale de la reconstruction (ATR) qui a procédé à l'indemnisation de 166 parcs et de nombreuses embarcations à moteur. Celles-ci sont construites en contreplaqué et ont de 5 à 7 mètres de long. Elles sont équipées de moteurs hors bord d'une puissance moyenne de 25 à 50 CV qui entraînent des dépenses de carburant relativement importantes et grèvent les prix de revient. Pour y remédier, l'EVAAM vient de lancer un programme de développement de petits bateaux polyvalents à moteur diesel et commence à mettre en place des containers frigorifiques dans les atolls où la pêche est particulièrement active.

Simultanément, se poursuivent les recherches sur la ciguatera qui freine toujours considérablement la consommation et la commercialisation des poissons de récif et de lagon. La réorganisation récente des dessertes maritimes interinsulaires comme la floraison d'expériences dispersées d'évacuation par avion de la production de certains atolls participent à un même effort de rationalisation et d'organisation des circuits de distribution des produits de la pêche artisanale.

### L'aquaculture

L'aquaculture fait elle aussi l'objet de grands espoirs de développement. Le Service territorial de la pêche a d'abord commencé, à la fin des années 60, par adapter au contexte local une aquaculture de type traditionnel en matière d'ostréculture et de perliculture et il a jeté les premiers jalons d'un élevage de chevrettes ou crevettes d'eau douce. A partir de 1972, l'implantation d'une antenne du Centre national d'exploitation des océans (CNEXO), le Centre océanologique du Pacifique (COP), a permis de développer une aquaculture moderne à partir d'une recherche-développement prometteuse et coûteuse. Elle a conduit à la maîtrise du cycle de production de la chevette dont ont été récoltées 13 tonnes en 1983 dans une ferme territoriale et dans une station-pilote de 10 ha associant le COP au secteur privé.

Le milieu naturel présente un aspect général plutôt favorable avec comme avantages le niveau satisfaisant de la température et de la salinité moyennes, la faiblesse des écarts de saison, l'absence de pollution et la protection naturelle du récif corallien et comme inconvénients la faible teneur en sels minéraux (que le COP essaie de compenser par un pompage d'eaux profondes), le coût des facteurs de production, la rareté des sites propices et l'absence de débouchés suffisants sur place.

D'autres opérations sont mises en oeuvre par l'EVAAM et par le COP agissant seul ou avec l'appui des services territoriaux : production et essais d'élevage en grandeur nature de crevettes de mer, mise au point et production, en association avec le Service de l'Elevage, d'aliments composés pour la nutrition des chevrettes, culture en coopération avec le Service de l'Economie rurale d'algues spirulines entrant dans la fabrication de ces aliments, production et grossissement avec le soutien de l'EVAAM de mollusques : moules vertes des Philippines, huitres, palourdes.. La plupart de ces opérations sont encore au stade expérimental mais la culture de la chevette est aujourd'hui éprouvée et devrait rapidement déboucher sur une production commerciale prise en charge par le secteur privé.

La percée la plus remarquable est celle de la perliculture dont la production est passée de 1.500 grammes en 1972 à 140.000 grammes en 1983 et la valeur commerciale de 336.000 F.CFP à 860 millions de F.CFP. Une soixantaine d'entreprises, un tiers d'origine privée et deux tiers sous forme coopérative et liées à l'EVAAM, y consacrent leurs activités au lieu d'une seule au début de 1970. Comme le développement de ce secteur est conditionné par celui de la nacre dont les gisements sont presque épuisés, un programme de relance de la nacre vient d'être mis sur pied. Il comporte trois volets : des mesures d'encouragement des fermes nacrifères, des actions de repeuplement des lagons surexploités et la création d'une éclosérie de naissains. Dans ce domaine comme ailleurs, l'avenir dépendra de la persévérance des efforts

accomplis, du relais qu'assureront les entrepreneurs locaux et d'une meilleure maîtrise des débouchés extérieurs.

Références bibliographiques :

Blanchet (G.), 1980 : Aspects socio-économiques de la gestion et du développement des pêches en Polynésie française. Communication à la 20ème Conférence du Pacifique Sud à Port Moresby 7 pages.

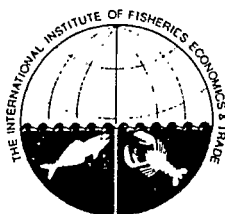
Chabanne (J.) et Marec (L.), 1984 : La pêche palangrière dans la ZEE de Polynésie française. Papeete Centre ORSTOM.

Conseil du gouvernement de Polynésie française, 1979 : Tahiti Moana, document préparatoire au colloque sur la mer. Papeete, 12 septembre.

Institut territorial de la statistique, 1985 : Tableaux de l'économie polynésienne. Papeete, 140 pages

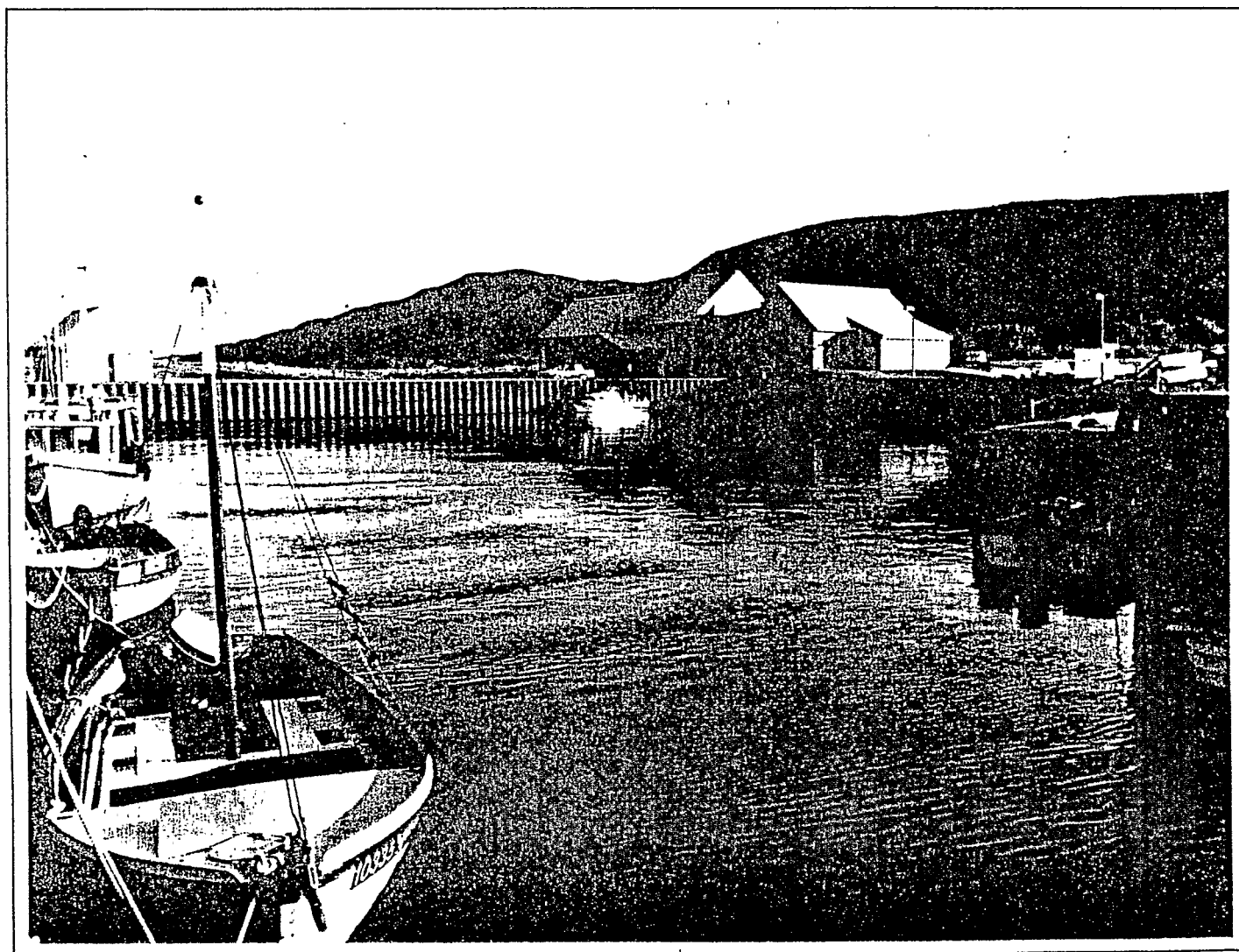
Secrétariat aux DOM-TOM, 1979 : Rapport préparatoire au colloque sur le développement des ressources de la mer dans les territoires français du Pacifique (Nouméa du 16 au 20 septembre 1979). Paris, 174 pages

Ugolini (B.), Robert (R.) et Mauri (M.), 1982 : Approche économique de la pêche bonitière en Polynésie française. Papeete, ORERO, document no 3.



# Conférence internationale sur les pêches International Conference on Fisheries Conferencia internacional sobre la pesca

Actes — Proceedings — Actas



Université du Québec à Rimouski  
Rimouski, Canada

du 10 au 15 août 1986

August 10 to 15, 1986

del 10 al 15 de agosto de 1986

B 31710, ex 1  
M P 2h